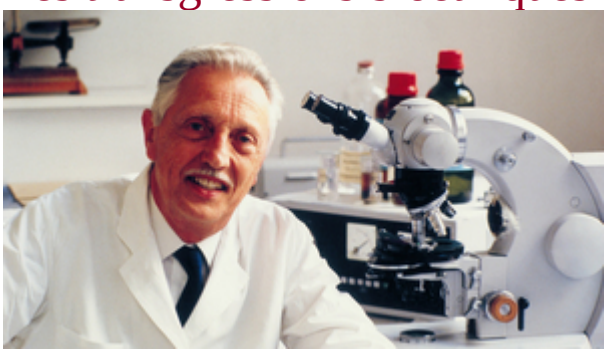
# Les transgressions bioéthiques du quinquennat



[Source : Fondation Jérôme Lejeune]



2017 annonce un renouvellement des responsables politiques. Un changement important pour les enjeux bioéthiques qui seront révélateurs dès 2018 lors de la révision de la loi de bioéthique.

La Fondation Jérôme Lejeune, en tant qu'acteur pour la défense de la vie, intervient depuis le début de l'année électorale pour interpeller les candidats et les citoyens sur ces enjeux sociétaux. Dans la perspective des élections présidentielles, législatives, et de la révision de la loi de bioéthique de 2018, la Fondation publie un bilan bioéthique du quinquennat pour :

**INFORMER** des mesures bioéthiques observées depuis 2012 sur des thèmes qui ont marqué l'actualité : Avortement, Procréation médicalement assistée, Fin de vie, Euthanasie, Recherche sur l'embryon, GPA, Don d'organes, Stigmatisation, eugénisme et trisomie 21

**DÉCRYPTER** ces enjeux par la voie d'experts

**PROPOSER** des évolutions aux nouveaux responsables politiques pour annuler ou atténuer les transgressions constatées et empêcher celles qui s'annoncent. La révision de la loi de bioéthique sera l'occasion de concrétiser ces recommandations.

Le présent document a vocation à donner un bref aperçu du bilan bioéthique du quinquennat que vous pouvez consulter, dans sa version intégrale, en ligne sur le site de la Fondation Jérôme Lejeune www.fondationlejeune.org ou commander en version imprimée à contact@fondationlejeune.org ou au 01 44 63 73 30.

**Jean-Marie Le Méné** est le président de la Fondation Jérôme Lejeune. Son dernier livre : Les premières victimes du transhumanisme (2016).

« La lecture de ce bilan fait apparaître :

**UNE ACCÉLÉRATION DES RÉFORMES** dites « sociétales » qui vont dans le sens du transhumanisme c'est-à-dire de la priorité donnée à la technique et au marché sur l'éthique, sans le moindre souci clairement exprimé des finalités poursuivies.

**UNE FUGACITÉ DE LA NOTION DE LIMITE** au profit de celle de progrès infini. Dans une vision à la fois libérale et libertaire, tout ce qui peut être fait doit être mis à disposition de tous. Est juste ce qui va dans le sens du progrès, est injuste ce qui s'y oppose.

**UNE RÉDUCTIO AD BARBARUM DE L'ADVERSAIRE.** Le barbare était hier celui qui n'entendait pas le grec, il est aujourd'hui celui qui n'entend pas le progrès (au sens où l'entendent les usurpateurs). Il importe donc de le neutraliser : censure d'un film défendant les enfants trisomiques, délit d'entrave à l'information sur l'avortement, pétition de chercheurs sur l'embryon et d'eugénistes contre ceux qui font respecter la loi, etc.

Une dernière chose doit être précisée. Le bilan présenté est celui d'une parenthèse de cinq ans. Mais il s'inscrit dans un temps beaucoup plus long : celui des lois de bioéthique de 1994, 2004, et 2011 qui ont préparé et rendu possibles les transgressions concentrées du quinquennat sans qu'aucune régulation n'ait jamais été efficace.

Il est temps pour les politiques qui reviendront au pouvoir de mettre un terme à ce mélange d'idéologies confuses et de fausses publicités qui ont usurpé les quartiers de noblesse de la science et de la médecine au détriment de leurs usagers, bénéficiaires et créanciers. »

## EMBRYON : UN MATÉRIAU POUR LA RECHERCHE

2013, le gouvernement autorise une des plus grandes régressions de l'humanité par la science en libéralisant la recherche sur l'embryon. Utiliser l'embryon comme un matériau de laboratoire pour servir les intérêts de l'assistance médicale à la procréation (AMP) et investiguer la FIV à trois parents en sont les avatars logiques.

GUILLAUME DRAGO

*« La période 2012-2017 apparaîtra pour les défenseurs de la vie comme une période particulièrement sombre, au regard des exigences éthiques de protection de l'embryon. […] No limit. »*

DES RECOMMANDATIONS POUR 2017-2022

**RENFORCER** le contrôle de l'ABM dont certaines autorisations de recherche sur l'embryon sont illégales

**ABROGER** les LOIS TRANSGRESSIVES autorisant la recherche sur l'embryon et créant un nouveau régime de recherche en AMP

**PRIVILÉGIER** les recherches éthiques sur les cellules souches adultes, de sang de cordon, iPS

## AVORTEMENT : UNE PROMOTION REVENDIQUÉE

Transformer l'exception en droit et le droit en droit fondamental fut la revendication constante du gouvernement dans sa promotion de l'avortement : suppression de la notion de détresse, du délai de réflexion, remboursement intégral de l'avortement, nouveau délit d'entrave etc.

CHRISTOPHE POLTEVIGNOL

*« C'est parce qu'un droit naturel à la vie existe avant […] que l'on peut affirmer que le « droit » à l'avortement est injuste et que ce n'est pas un droit fondamental. L'IVG est une entorse légale au droit à la vie. »*

DES RECOMMANDATIONS POUR 2017-2022

**FAIRE** de la baisse du nombre d'avortements un objectif de santé publique

**ABROGER** les dispositions relatives à l'avortement de la loi Égalité femme homme, la loi santé, et la loi créant un délit d'entrave à l'avortement

## PMA : UNE INDUSTRIE EN PLEIN ESSOR

En 40 ans, la PMA est devenue une industrie procréatique. Depuis 2012 le gouvernement a accentué cette évolution en repoussant les limites du marché : don de gamètes des personnes nullipares, fragilisation des interdits de la PMA non médicale ou de la PMA post-mortem, recherche sur la FIV à 3 parents etc.

ALIDE MINERVINE

*« L'apport extérieur de gamètes empêche l'enfant de connaître l'un de ses géniteurs et d'être élevé par lui. Ce n'est pas dans l'intérêt de l'enfant lui-même mais pour satisfaire le désir d'autrui. »*

DES RECOMMANDATIONS POUR 2017-2022

**LIMITER** la création d'embryons par FIV

**CONSOLIDER** l'interdiction d'étendre le DPI à des maladies chromosomiques non héréditaires, la PMA pour les indications non médicales, le clonage et la modification du génome

**PROMOUVOIR** les alternatives à la PMA, naturelles et respectueuses de l'embryon

## GPA : L'INSIDIEUSE ACCEPTATION

Malgré ses dires, le gouvernement a manifesté une acceptation de la GPA via la circulaire Taubira, le rejet des propositions de loi visant à consolider l'interdit, l'absence d'appel de la France contre les condamnations de la CEDH.

CLAIRE DE LA HOUGUE

*« Les moyens employés pour obliger à reconnaître le lien accompli (de la GPA) sont nombreux : violation des enfants concernés et instrumentalisation de leur intérêt au bénéfice des adultes commanditaires […] Une pratique qui porte atteinte aux droits fondamentaux des enfants et des femmes. »*

DES RECOMMANDATIONS POUR 2017-2022

**APPLIQUER** les sanctions pénalement prévues pour la prévention à l'abandon d'enfant, la traite des personnes etc.

**RETIRER** la circulaire Taubira

**INTERDIRE** la vente d'enfant dans le Code pénal français et l'appliquer à tout transfert d'enfant contre rémunération ou autre avantage


BIO THIQUE
TRANSHUMANISME
OU HUMANISME ?
QUELLE POLITIQUE POUR LA FRANCE ?
Bilan 2012-2017/Recommandations 2017-2022
FONDATION
Jérôme Lejeune
chercher, soigner, défendre